

Exemple de délibération : Candidature de la commune à l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Ma cour de demain »

Objet : Candidature de la commune à l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Ma cour de demain » porté par le Parc naturel régional Périgord-Limousin

Le Maire rappelle au Conseil municipal que le Parc naturel régional Périgord-Limousin lance un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) intitulé « Ma cour de demain », destiné à accompagner les communes dans leurs projets de réaménagement des cours d'écoles afin de les adapter aux évolutions climatiques.

Cet accompagnement, réalisé en partenariat avec les agences techniques départementales (ATD24 ou ATEC87) et le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Haute-Vienne (CAUE87) selon le territoire concerné, vise notamment à :

- améliorer le confort des usagers de la cour face aux fortes chaleurs et aux intempéries ;
- favoriser la désimperméabilisation et la gestion durable des eaux pluviales ;
- développer la biodiversité ;
- diversifier les usages de la cour et favoriser l'inclusion de tous les élèves ;
- associer les élèves et la communauté éducative à la conception du projet.

Le Maire précise que l'accompagnement proposé permettra à la commune de bénéficier d'une concertation avec les usagers, d'une ébauche de projet d'aménagement, d'une première estimation financière et d'un accompagnement pour préparer les étapes suivantes du projet.

Il est précisé que l'AMI ne constitue pas un financement direct des travaux mais une aide en ingénierie pour aboutir à un projet concerté, qualitatif, et adapté au climat de demain pour le confort des usagers et de la biodiversité.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- D'approuver la candidature de la commune à l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Ma cour de demain ».
- De confirmer la volonté de la commune d'engager un projet de réaménagement de la cour de l'établissement scolaire afin de créer un espace plus résilient face au changement climatique, plus inclusif, favorable au bien-être des usagers, à la biodiversité et aux usages pédagogiques.
- De s'engager à participer activement à l'ensemble des phases de l'accompagnement proposé par le Parc naturel régional Périgord-Limousin et ses partenaires, en mobilisant les élus et les services communaux concernés.
- De nommer **XX** comme élu référent et **XX** comme agent référent du projet.
- De s'engager à associer les élèves, l'équipe éducative et les autres usagers de l'établissement à la réflexion sur le projet et à leur présenter les suites données aux propositions formulées au cours de la concertation.
- De prévoir les moyens nécessaires à la poursuite du projet jusqu'à la réalisation des travaux et d'inscrire, sous réserve de la sélection de la candidature et des décisions budgétaires de la collectivité, une enveloppe prévisionnelle d'au moins **20 000 € (montant à préciser par la commune)** pour les études de conception et les travaux de réaménagement de la cour sur la période 2027-2029.
- **Pour les communes de Haute-Vienne**, d'adhérer (ou de maintenir son adhésion) au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Haute-Vienne (CAUE87) ainsi qu'à l'Agence Technique Départementale de la Haute-Vienne (ATEC87) en 2027 et 2028.

- Pour les communes de Dordogne, d'adhérer (ou de maintenir son adhésion) à l'Agence Technique Départementale de la Dordogne (ATD24) en 2027 et 2028.
- D'autoriser Monsieur / Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à la candidature de la commune et au lancement du projet le cas échéant.